

**ACTE CONFIRMATIF DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE « ARES PIECES AUTO »,
SASU AU CAPITAL DE 10.000 € SISE LE TIVOLI 1, 8 AVENUE DU CHATELARD, 74200
THONON-LES-BAINS. EN COURS DE CONSTITUTION**

LE SOUSSIGNÉ

Monsieur Fares ANNABI

Seul associé de la société ARES PIECES AUTO (ci-après « la Société »).

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Statuts constitutifs de la Société en date du 27 mai 2026
- Attestation de dépôt du capital social en date du 3 septembre 2026 ;

A pris la décision suivante portant sur :

- Acte confirmatif de création de la Société
- Pouvoirs au porteur des présentes.

Première décision

A la suite de l'absence de concordance entre la date des statuts et la date de l'attestation bancaire de dépôt des fonds, cette dernière étant intervenue postérieurement à la première en contradiction avec les articles L. 225-13 et L. 225-15 du code de commerce, l'associé unique de la société ARES PIECES AUTO, SASU AU CAPITAL DE 10.000 € SISE LE TIVOLI 1, 8 AVENUE DU CHATELARD, 74200 THONON-LES-BAINS confirme la constitution de la société

Deuxième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes aux fins de réaliser les dépôts requis par la loi et les règlements.

Fait à Thonon-les-Bains

Le 04/09/2026

Monsieur Fares ANNABI

